

## BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RÉSULTATS À FIN DÉCEMBRE 2021

**Avertissement:** les estimations des mises en chantier sont plus fragiles que par le passé du fait des perturbations liées à la crise sanitaire. La méthode a dû être adaptée pour s'ajuster à ces perturbations (cf. SDES, Stat Info N°428 - Janvier 2022). Dans ce contexte, les estimations des mises en chantier présentées en cette période peuvent donner lieu à des révisions plus importantes qu'avant la crise sanitaire.

### LOGEMENTS AUTORISÉS

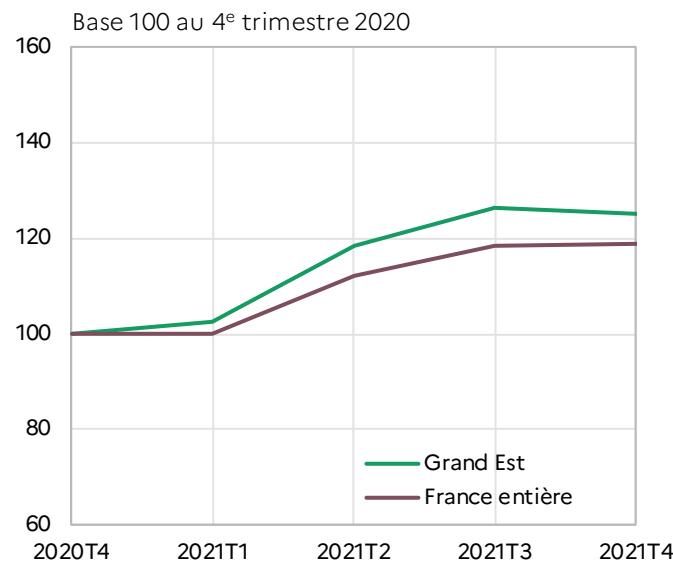
**S**ur l'ensemble de l'année 2021, le nombre de logements autorisés dans le Grand Est s'élève à 33 000 unités, soit un rebond de 25 % par rapport à l'année 2020, fortement marquée par la crise sanitaire. Comparé à la même période pré-crise sanitaire, le cumul annuel à fin décembre 2021 est en hausse de 14 % par rapport à celui de 2019. Il est également supérieur de 13 % à la moyenne des cumuls annuels enregistrés à chaque fin de trimestre depuis dix ans, soit 4 400 unités en plus. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une progression de 19 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2020.

Au sein du Grand Est, la tendance est à la hausse dans l'ensemble des départements de la région, à l'exception de l'Aube où le cumul annuel à fin décembre 2021 est en baisse de 9 %. Ainsi, parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements, le Bas-Rhin, qui concentre 27 % des autorisations de la région, affiche une croissance de 26 %. Dans le même temps, le cumul annuel est en hausse de 25 % en Moselle, qui abrite sur son territoire 21 % des logements autorisés. Dans les autres départements, la hausse varie de +4 % en Haute-Marne à +62 % en Meurthe-et-Moselle. En volume, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle concentrent à eux seuls 65 % des logements autorisés du Grand Est entre janvier 2021 et décembre 2021.

#### Évolution des logements autorisés dans le Grand Est

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Oct 20 à Sept 21)	N/N-1 (%) *
Ardennes	730	42
Aube	1 480	-9
Marne	3 180	15
Haute-Marne	430	4
Meurthe-et-Moselle	3 740	62
Meuse	330	37
Moselle	7 090	24
Bas-Rhin	9 060	26
Haut-Rhin	5 400	25
Vosges	1 600	20
<b>Grand Est</b>	<b>33 000</b>	<b>25</b>
France entière	471 000	19

#### Évolution du cumul annuel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2021

\*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

## LOGEMENTS COMMENCÉS

À fin décembre 2021, le cumul annuel des logements commencés s'élève à 25 900 unités, soit une hausse de 21 % par rapport au cumul annuel à fin décembre 2020. Comparé au cumul annuel précédent la crise sanitaire (à fin décembre 2019), le cumul annuel des logements commencés à fin décembre 2021 est en hausse de 12 %. Les mises en chantier en 2021 sont supérieures de 9 % à la moyenne des cumuls annuels enregistrés à chaque fin de trimestre depuis fin décembre 2011, soit 2 200 logements en plus. Au niveau national, les logements commencés entre janvier 2021 et décembre 2021 sont en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente.

### Évolution des logements commencés dans le Grand Est

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Janv 21 à Déc 21)	N/N-1 (%) *
Ardennes	450	3
Aube	1 640	68
Marne	3 180	36
Haute-Marne	350	-33
Meurthe-et-Moselle	2 640	31
Meuse	280	71
Moselle	5 440	24
Bas-Rhin	6 730	16
Haut-Rhin	4 100	4
Vosges	1 130	33
<b>Grand Est</b>	<b>25 900</b>	<b>21</b>
France entière	386 700	11

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2021

\*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

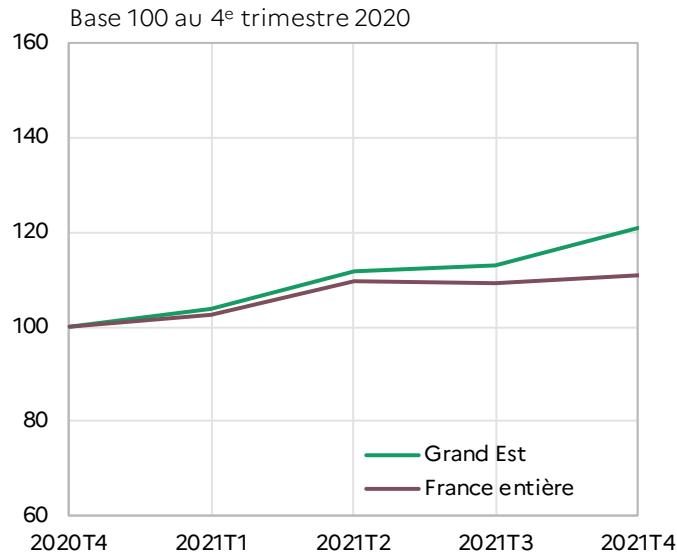
### TYPE DE LOGEMENTS

Sur l'ensemble de l'année 2021, tous les segments de la construction de logements du Grand Est sont concernés par la hausse, aussi bien pour les autorisations que pour les mises en chantier. À l'échelle départementale, parmi les cinq départements de la région dépassant les 2 000 autorisations, la Marne est le seul département où les autorisations de construction de logements collectifs et en résidence sont en repli (-4 %). À l'inverse, la Meurthe-et-Moselle est le département où les autorisations ont le plus progressé sur ce même segment (+55 %). C'est aussi en Meurthe-et-Moselle que les autorisations de construction de logements individuels enregistrent la plus forte hausse (+70 %).

Pour les mises en chantier, parmi les départements dépassant les 1 000 ouvertures de chantier sur l'année 2021, la Marne se distingue par la plus forte progression de la construction de logements collectifs et en résidence (+42 %) alors que dans le même temps, le Haut-Rhin affiche un repli de 6 % sur le même segment. Comme pour les autorisations, la Meurthe-et-Moselle est le département où les mises en chantier de logements individuels ont le plus

À l'échelle des départements, les mises en chantier sont en hausse sur l'ensemble de la région, hormis la Haute-Marne. Cette progression varie de +3 % dans les Ardennes à +68 % dans l'Aube. La Moselle et le Bas-Rhin, qui regroupent près de la moitié des mises en chantier de logements de la région, affichent des hausses respectives de 24 % et 16 %. Parmi les autres départements les plus pourvoyeurs de logements, le Haut-Rhin est le seul département qui enregistre une hausse relativement modérée (+4 %). À l'inverse, la Marne et la Meurthe-et-Moselle affichent de forts rebonds, respectivement +36 % et +31 %.

### Évolution du cumul annuel des logements commencés



progressé (+46 %). La Haute-Marne est le seul département où le cumul annuel des constructions individuelles est en baisse entre fin décembre 2021 et fin décembre 2020 (-13 %).

**Mohamed Mekki**

Service connaissance et développement durable

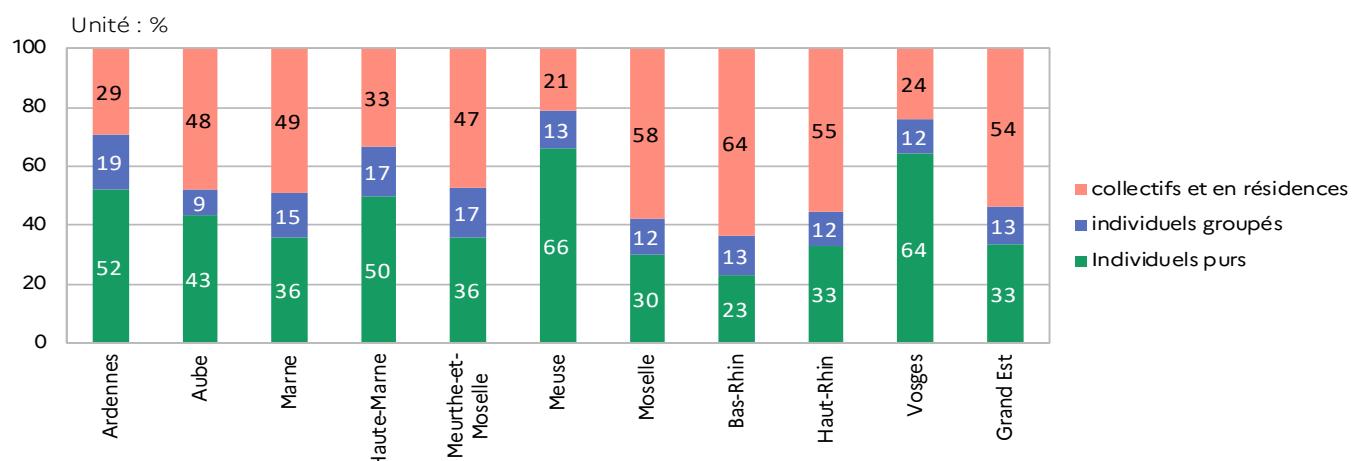
## Logements autorisés et commencés au cours des 12 derniers mois par type

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Janv 21 à Déc 21)	N/N-1 (%) *	
		Grand Est	France entière
<b>Logements autorisés</b>	33 000	25	19
individuels	15 300	29	26
individuels purs	10 960	26	26
individuels groupés	4 340	35	24
collectifs et en résidence	17 740	22	14
<b>Logements commencés</b>	25 900	21	11
individuels	11 320	20	13
individuels purs	8 610	21	16
individuels groupés	2 710	16	4
collectifs et en résidence	14 620	22	9

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2021

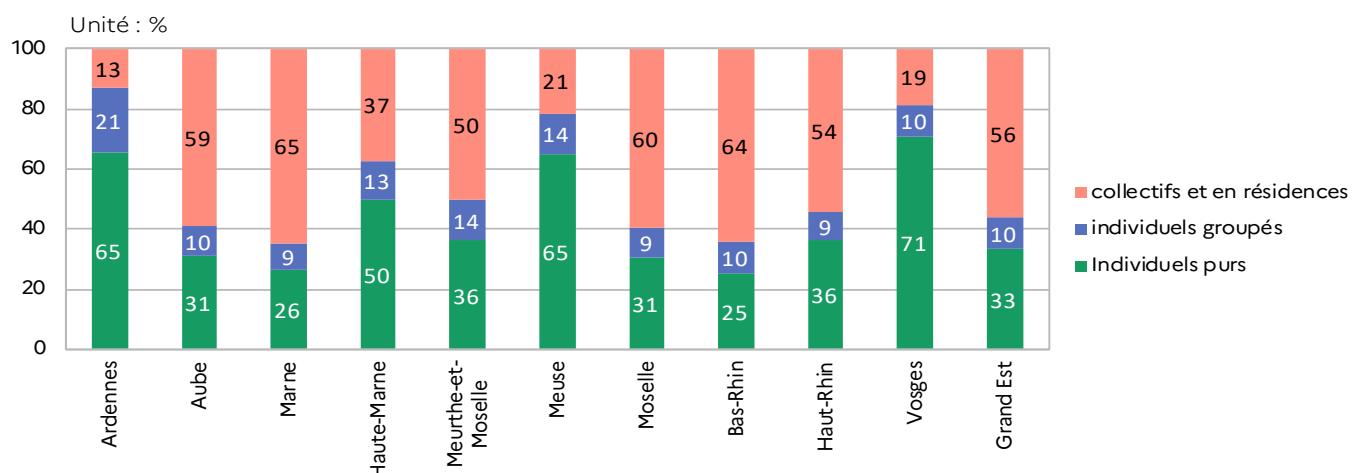
\*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

## Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par département et par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2021

## Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par département et par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2021

## MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, Collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires. Il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné. Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES.

On distingue les logements ordinaires (individuels purs ou groupés, collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

### Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.